

GUIDE VOILE HANDIVALIDE

ORGANISATION, ACCUEIL ET ACCESSIBILITÉ





Remerciements

Pour leurs contributions

- > Jean-Jacques DUBOIS, *Directeur Voile FFH*
- > Christophe LATTACH, *Directeur Voile FFSA*
- > Céline CHOLET, *agence OSMOSE*
- > Brigitte VIAUD, *Présidente de la Commission handivoile FFVoile*

Crédit-photo : FFVoile, Bernard PORTE, YCBL



GUIDE VOILE HANDIVALIDE

***Organisation,
Accueil
Accessibilité***

***Bernard Porte
CTN FFvoile***

Version 2.1 mise à jour octobre 2016

Le guide handivoile que vous allez lire est la réédition d'un manuel qui avait rendu beaucoup de services et une mise à jour était très attendue.

Beaucoup de clubs aimeraient accueillir des personnes porteuses d'un handicap mais se posent beaucoup de questions. Souvent nos clubs peuvent faire facilement avec l'existant ; d'autres ont un projet de reconstruction et ont besoin de conseils non seulement sur le plan immobilier, mais aussi aides techniques, aides par des bénévoles et leur formation ainsi que celle de leurs encadrants.

Grâce au travail acharné de plusieurs cadres habitués à intervenir auprès des personnes porteuses d'un handicap, vous aurez ces conseils.

Souhaitons qu'il vive et s'enrichisse de vos remarques au cours des années afin de faire découvrir mais aussi pratiquer régulièrement au plus grand nombre ce merveilleux monde de la voile.

Brigitte Viaud

Présidente de la Commission handivoile FFVoile



La voile est un sport authentique, offrant de nombreuses sensations, permettant une grande diversité de pratique et nécessitant beaucoup d'humilité. Quel que soit notre niveau, nos objectifs, nos envies, la voile est une passion que nous aimons vivre tous ensemble. Des valeurs que nous pouvons partager avec les personnes en situation de handicap, puisque notre sport est sans doute le seul sport où la pratique autonome et à « armes égales » est possible entre personnes valides et handicapées. Un sport où le handicap s'oublie une fois sur l'eau et où il ne reste que le plaisir de naviguer ensemble.

La Fédération Française de Voile travaille depuis de nombreuses années en collaboration avec les Fédérations Handisport et de Sport Adapté au développement de la pratique de la voile pour les personnes en situation de handicap. La pratique « Handivalide » est au cœur de notre dispositif puisque nous croyons qu'il ne faut pas stigmatiser et mettre à part certains de nos pratiquants. Au contraire l'intégration est la clé de la réussite.

Nous nous félicitons que nos clubs adhèrent à cette démarche et mettent de plus en plus de dispositifs en place pour accueillir les personnes en situation de handicap. La réussite des plans de développement que nous soutenons grâce à nos partenaires, mais aussi le nombre croissant de rassemblements ou compétitions mixtes nous prouve que notre démarche est entendue, appropriée et développée sur le terrain.

Le Guide handivoile que vous tenez dans vos mains et un nouvel exemple des outils que nous développons pour aider nos structures à toujours accueillir plus de pratiquants quel que soit leurs handicaps afin que tous ensemble nous puissions vivre et partager notre passion.

Jean Pierre Champion

Président de la FFVoile



Empreinte de passion, d'aventure et de dépassement, la voile s'est révélée de longue date une activité physique et sportive, intellectuelle et mentale, favorable à la rééducation, à l'insertion et à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Parmi les valeurs portées par les pratiques de voile, celles de liberté, de transmission et d'expertise rendent la pratique exceptionnellement attractive pour qui veut développer son sens de la responsabilité, son exigence de solidarité, son goût de l'effort et du dépassement de soi. Sur un bateau, les effets du handicap s'amenuisent derrière la capacité à décider de sa destination et de sa trajectoire, à piloter, à régler sa vitesse, à ajuster ses voiles et à coordonner sa manœuvre, et ce, quel que soit la nature du handicap. A bord d'un voilier, l'homme renoue avec ses racines d'aventurier, de découvreur du monde, il reprend son destin en main de la plus belle des façons, il devient autonome.

La Fédération française de voile s'est impliquée depuis de très nombreuses années dans le développement des pratiques pour les personnes en situation de handicap. Parce que le sport s'y prête particulièrement bien. Parce que la solidarité en mer n'autorise aucune exclusion. Parce que ses dirigeants ont compris tout l'intérêt de la pratique pour des personnes dont l'autonomie à terre est réduite. Parce que ses cadres techniques précèdent avec enthousiasme la volonté ministérielle d'accessibilité du sport de la voile à tous les publics.

Le passage d'une logique d'insertion ou d'intégration à une logique d'inclusion porte la fédération à développer aujourd'hui les activités handivoiles et handivalides, caractérisées par une mixité forte entre personnes valides et personnes en situation de handicap. L'un et l'autre peuvent se confronter à armes égales et s'enrichissent mutuellement. Le premier parce qu'il découvre les infinies capacités d'adaptation de ses semblables. Le second parce qu'il renoue avec un environnement où seule la compétence distingue les hommes entre eux. La FFVoile développe plusieurs actions fortes : deux championnats de France et un championnat de France Sport Partagé avec l'Unss, des formations d'accompagnateurs et d'éducateur dédiées au handicap, coordonnées avec les fédérations amies (FFH et FFSA), une plateforme internet de communication afin d'accompagner les clubs et leurs acteurs dans l'accueil des personnes en situation de handicap, toujours bienvenues sur un bateau, adapté à leur situation particulière. Gageons que ce guide engage encore plus de volontés aux côtés des plus de 14 000 personnes en situation de handicap accueillies dans près de 300 clubs affiliés à la FFVoile en 2015.

Jacques Cathelineau

Directeur Technique National de la FFVoile



Introduction

Jean Marc : « Le moniteur de voile a eu une leçon sur le handicap ».

Après un grave accident, pendant longtemps, Jean Marc se considérait comme un objet... Il y a deux ans, il a commencé à être un sujet. Aujourd'hui il est acteur ! Vive la voile ! » Gaelle

Réunir autour du handicap les énergies, les compétences, les idées et les navigateurs, qu'ils soient valides ou en situation de handicap, voici résumée la genèse de ce document.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la pratique de la voile par des personnes en situation de handicap n'offre pas d'obstacle majeur. Les adaptations possibles en font même une activité très accessible où le handicap s'oublie et où ne reste que le plaisir de naviguer ensemble.

Sans doute le seul sport où la pratique mixte en autonomie et à armes égales est possible. Sur l'eau on ne sait pas qui est qui !

Ce guide est né il y a 10 ans. Il apporte des réponses aux multiples questions des clubs de voile ou des structures d'accueil de personnes en situation de handicap.

Il est issu de la Fédération Française de Voile avec le concours des Fédérations Françaises Handisport et Sport Adapté.

Après 10 ans, les visions changent, le matériel évolue, une mise à jour était donc nécessaire.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à ce développement de la voile handi – valide et à la rédaction de ce document.

Bernard Porte

CTN FFVoile





Table des matières

Introduction	5
<hr/>	
1. Présentation	11
<hr/>	
1.1. L'insertion grandeur nature ou la voile en toute liberté	11
1.2. Les acteurs	12
1.2.1. La Fédération Française de Voile	12
1.2.2. La Fédération Française de Sport Adapté	12
1.2.3. La Fédération Française Handisport	12
1.2.4. Les autres fédérations	13
1.2.5. Les structures d'accueil des personnes en situation de handicap	13
1.2.6. Les associations de personnes en situation de handicap	13
1.3. Pour quelle pratique	14
1.3.1. La demande	14
1.3.2. Intégration ou insertion et au delà !	14
1.3.3. De la découverte à une pratique compétitive	14
1.4. La structuration	16
1.4.1. Le développement	16
1.4.2. La compétition	16
1.4.3. Le loisir sportif	17
1.4.4. L'aventure	17
2. Quelles sont les questions à se poser pour faire de la voile avec des personnes en situation de handicap ?	19
<hr/>	
2.1. Pour quels types de handicap ?	19
2.1.1. Le handicap physique et sensoriel	19
2.1.2. Le handicap mental	20
2.1.3. Tout est question d'adaptation	20
2.2. Avec quels bateaux ?	22
2.2.1. Les bateaux standards	22
2.2.2. Les bateaux à adapter	23

2.2.3.	Les bateaux spécifiques	23
2.3.	Avec quels aménagements ?	25
2.3.1.	Il existe des normes pour les structures à terre	25
2.3.2.	L'équipement en navigation	27
2.4.	Avec quelle pédagogie ?	28
2.5.	Avec quelle formation ?	28
2.5.1.	Les diplômes	28
2.5.2.	La formation d'accompagnateur handivoile FFVoile	29
2.5.3.	La formation éducateur handivoile FFVoile	29
2.5.4.	Le centre de ressources documentaires de l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques	30
2.5.5.	Le Pôle Ressources National Sport et Handicap	30
2.6.	Et la réglementation ?	30
2.6.1.	Le Code du sport (anciennement arrêté du 9 février 1998)	30
2.6.2.	Le test de natation	30
2.6.3.	Les instructions et les recommandations de la FFVoile	31
2.6.4.	Les assurances	31
2.7.	Qui peut m'aider ?	31
2.7.1.	L'aide pour les aménagements et le matériel	31
2.7.2.	Organiser des partenariats	32
3.	Avant tout, échanger	35
3.1.	Le questionnaire préalable	35
3.2.	Les avis médicaux	35
3.3.	L'équipe d'encadrement	35
	Où pratiquer ?	37
	Les adresses utiles	37

Annexe 1	
Tableau synthétique des handicaps physiques	38
Annexe 2	
Tableau synthétique des handicaps mentaux	40
Annexe 3	
Points de repère sur les mesures et l'accessibilité	41
Annexe 4	
Règles de sécurité de la FFVoile pour les personnes en situation de handicap en application de l'article A-322-3-4 du code du sport.	43
Annexe 5	
Questionnaire préalable à l'activité	45



1. Présentation

1.1. L'insertion grandeur nature ou la voile en toute liberté

Avec le poing levé, un paraplégique expliquait sa joie de pouvoir pratiquer une activité où le fauteuil n'était pas un frein, ni une contrainte car il reste au bord. Il me disait " redevenir ou devenir une personne épanouie ".

Voir le visage réjoui d'un déficient mental à la barre d'un bateau collectif est une belle satisfaction !

La notion d'autonomie prend ici toute sa valeur et tout son sens. La voile permet aux personnes en situation de handicap de gagner en indépendance, de rivaliser avec les valides, ceux qui n'ont, «a priori», pas de handicap.

A priori ?

Oui car les capacités développées par les personnes en situation de handicap nous étonnent dans bien des cas.

Oui car parfois, le valide que nous sommes se retrouve en situation de handicap après une simple entorse pour donner un exemple courant. Cette situation de handicap, certes temporaire, nous a demandé des adaptations.

C'est pourquoi nous parlons de personnes en situation de handicap, car au delà de la déficience causée par une maladie, un accident,... les autres capacités sont et restent intactes.

Tous les acteurs de la voile connaissent la richesse du milieu nautique, son histoire, son environnement, mais aussi, comme pour toute activité de plein air, son danger potentiel.

La confrontation à un nouveau milieu dans des conditions de sécurité adaptées permet de développer des capacités physiques, motrices, cognitives et affectives. C'est aussi vivre une aventure humaine et sociale par l'entraide et les échanges. Ces éléments sont valables pour tous les publics.

La diversité des supports, la spécificité de certains permettent une pratique mixte avec le partage d'une passion entre personnes en situation de handicap et personnes valides, en équipage, en famille ou entre amis.

Nous étions il y a 10 ans dans une optique d'insertion des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, nous allons au delà de cette notion d'insertion.

La pratique mixte handi – valide n'est plus à démontrer mais à montrer, à mettre en œuvre pour aller au-delà du regard que chacun porte sur le handicap.

1.2. Les acteurs

1.2.1. La Fédération Française de Voile

La Fédération Française de Voile (FFVoile) est chargée de développer et de gérer le sport voile sous toutes ses formes : enseignement, loisirs, compétition, haut niveau olympique, formation des cadres, information des usagers...

Tous les publics sont concernés sans distinction d'âges ou de capacités physiques ou mentales.

Tous les supports sont pris en compte : voile radiocommandée, voile légère, habitable, adaptée...

Elle met en œuvre des actions et des conventions avec les divers partenaires du handicap et elle concourt au développement de la pratique de la voile auprès de personnes en situation de handicap à travers les 1100 clubs affiliés, les 600 clubs labellisés sport ou Écoles Françaises de Voile.

Elle contribue aussi au niveau international au sein du Disabled Sailing Committee, l'instance handivoile de World Sailing, la Fédération Internationale de Voile.

1.2.2. La Fédération Française de Sport Adapté

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) gère et développe les activités physiques et sportives pour les personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou de troubles psychiques stabilisés. Elle a pour objectif de permettre à ses licenciés de pratiquer dans les meilleures conditions, de développer et de soutenir la pratique du sport.

Cinq formes de pratiques adaptées dans leur organisation, leurs programmes, leur encadrement, leurs équipements et leur règlement sont développées :

1. activités motrices et orientées,
2. sport de compétition (3 divisions),
3. sport paralympique,
4. sport scolaire,
5. sport intégré

1.2.3. La Fédération Française Handisport

La Fédération Française Handisport (FFHandisport) a, parmi ses objectifs essentiels, l'épanouissement et l'intégration sociale de la personne en situation de handicaps physiques ou sensoriels par la pratique sportive.

Elle propose, aussi bien sous une forme de loisirs pour le plus grand nombre que dans le domaine de la compétition de haut niveau, 45 disciplines dont 18 présentes aux Jeux Paralympiques.

La FFHandisport a pu ainsi dégager pour la voile sportive, trois axes de développement :

- le MINIJ, pour la pratique sportive,
- le Bateau Collectif et l'Habitable,
- la pratique de haut niveau en collaboration avec la FFVoile et l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques pour la préparation des athlètes qui représentent la France aux Jeux Paralympiques.

Enfin, pour les pratiques de découverte, de loisirs et d'enseignement, la FFHandisport s'appuie fortement sur la logistique et le maillage des clubs de voile de la FFVoile avec leur matériel habituel. Une convention lie la FFVoile et la FFHandisport.



1.2.4. Les autres fédérations

Il existe des fédérations dites affinitaires, des fédérations scolaires qui gèrent des pratiques sportives. Ces dernières peuvent avoir des actions ciblées vers les personnes en situation de handicap avec notamment le développement d'un championnat de France Sport Partagé en voile pour les collégiens avec l'UNSS.

1.2.5. Les structures d'accueil des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont accueillies au sein de structures sous la tutelle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) en lien également avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le plus souvent, ce sont ces centres qui nouent les contacts avec les écoles de voile.

Institut Médico-Éducatif (IME), centre de rééducation fonctionnelle, centre d'accueil, hôpital psychiatrique, atelier protégé, ESAT ... en sont les principaux.

Les coordonnées de ces structures peuvent être trouvées via internet sur les sites des Centres Régionaux d'Études et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations.

La pratique de la voile est d'autant facilitée que ces structures organisent l'accompagnement des stagiaires lors des sorties voile notamment dans le cadre de transferts ou d'activités demandées par les résidents.

1.2.6. Les associations de personnes en situation de handicap

Certaines sont célèbres, d'autres moins. Ces associations contribuent largement à leur insertion et leur bien être. Elles possèdent très souvent des délégations régionales ou départementales.

- APF : Association des Paralysés de France
- AFM : Association Française contre les Myopathies
- UNAPEI : Union Nationale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.
- APAJH : Association de parents d'Adultes et de Jeunes Handicapés
- ...

1.3. Pour quelle pratique

1.3.1. La demande

La pratique handivoile n'est pas une nouveauté. Quantifier et évaluer le potentiel a été réalisé avec une enquête menée en 1997 en Rhône-Alpes auprès de 250 structures accueillant des personnes en situation de handicap.

Même si cette enquête date un peu, il en résultait que :

- 25% des centres faisaient ou avaient déjà fait pratiquer de la voile,
- 25 % étaient directement intéressés pour pratiquer,
- 25 % étaient intéressés, mais invoquaient des contraintes qui semblaient rendre la pratique difficile ou impossible. Une analyse plus fine des données montrait que des structures similaires faisaient pratiquer la voile et avaient donc surmonté les difficultés !

Ainsi près de 75 % des établissements étaient susceptibles de faire pratiquer la voile, tous types de handicap confondus. Les difficultés évoquées correspondent à un déficit d'information que ce guide essaye de combler !

Plus difficile à contacter, mais en constant développement, la demande individuelle émanant de personnes en situation de handicap physiques autonomes est prise en compte.

Sensibiliser et faire venir des personnes en situation de handicap autonomes, qui ne sont pas en centres, est en soit une vraie difficulté avec les outils de communication dont nous disposons.

Cette difficulté correspond à une volonté à laquelle les clubs répondent plus ou moins facilement. Nous y reviendrons.

1.3.2. Intégration ou insertion et au delà !

La notion d'intégration suppose la non-prise en compte de la problématique de l'individu. Il est question de «mettre dedans», d'incorporer un système. Cette disposition provoque l'assimilation d'un élément dans un ensemble qui, fondamentalement, ne se trouvera pas modifié.

À l'inverse, la notion d'insertion sous-entend qu'une personne garde son identité, ses caractéristiques. Dans ce cas, il y a volonté du groupe d'accepter la personne telle qu'elle est et non de la conformer à une représentation sociale.

À partir de ces postulats, comme cela a été évoqué en introduction, la voile représente une filière d'insertion forte, que cela soit sur des bateaux adaptés ou non.

La politique qui est menée par la FFVoile dépasse cette notion d'insertion, va au-delà et place la personne en situation de handicap au même niveau que les personnes valides pour une pratique mixte, ensemble et à armes égales. Où la personne handicapée est actrice de la pratique voile, peut la faire découvrir à sa famille, ses amis,... et régater avec les valides sans différence.

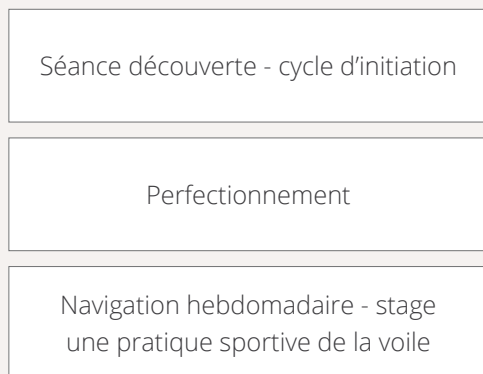
1.3.3. De la découverte à une pratique compétitive

Faire pratiquer la voile aux personnes en situation de handicap doit s'inscrire dans une démarche globale aussi bien pour le club que pour la structure d'accueil. S'arrêter uniquement à la découverte n'a pas de sens dans le cadre d'une activité sportive. Il est important de proposer un parcours sportif qui peut aboutir à la compétition.

La voile est un sport pratiqué par beaucoup de monde, y compris par les personnes en situation de handicap. Nous l'avons déjà dit. Un des avantages forts de la voile est de permettre une pratique mixte avec les valides à armes égales même avec des handicaps lourds sur des bateaux adaptés dans ce dernier cas,

Tout projet de pratique handivoile doit pouvoir proposer une suite à la découverte à travers des stages / cycles d'initiation - perfectionnement jusqu'à l'organisation d'une pratique hebdomadaire au sein du club pour aller vers de l'animation sportive, de l'initiation à la régates pour poursuivre vers des finalités sportives plus fortes.

Le schéma suivant pourrait illustrer le parcours sportif d'un pratiquant :



(Ne sont présentés ici que les supports qui ont une structuration nationale et/ou internationale reconnue avec un nombre de bateaux significatif en France)

Tous les clubs peuvent proposer cet aspect animation sportive hebdomadaire. La suite, la compétition, les déplacements... peuvent poser potentiellement problème. Une des solutions passe par des échanges entre clubs. La mutualisation des moyens matériels et humains doit permettre, avec l'appui des Comités Départementaux et des Ligues de voile mais aussi handisport et sport adapté, de trouver les solutions et de proposer une pratique sportive comme pour tout le monde.

Des clubs et des ligues proposent des parcours de formation sportive qui fonctionnent au même titre que les autres séries.

D'ailleurs là où cela fonctionne, ce n'est pas en lien avec un public particulier, mais comme un support à part entière comme l'optimist, le windsurf,...

1.4. La structuration

1.4.1. Le développement

La FFVoile a mis en place une Commission Handivoile (handisport et sport adapté). Elle oeuvre à ce développement et prend en compte l'ensemble de la problématique du handivoile et répond ainsi aux diverses sollicitations. Ce travail se fait en relation avec les 2 fédérations délégataires. Cette commission fédère un réseau des régions et met en place diverses actions visant au développement de l'activité dans tous les domaines : découverte, initiation, pratique sportive, formation, mise en accessibilité,...

1.4.2. La compétition

La voile sera présente jusqu'aux Jeux Paralympiques de Rio avec trois supports :

- le 2.4, petit quillard de sport en solitaire type Miniji,
- le Sonar, bateau à 3 équipiers
- le Skud 18, quillard rapide qui se pratique à 2 dans un équipage mixte.

Pour la constitution des équipages sur ces séries paralympiques, chaque équipier, selon son handicap, reçoit par un médecin classifieur, un nombre de points. L'addition des points de chaque membre ne doit pas dépasser un certain seuil. Cela implique que dans l'équipage, il y ait forcément une personne avec un handicap physique important.

La FFVoile et la FFHandisport avec l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques se sont associées pour organiser et faciliter la préparation des futurs champions paralympiques.

Plus localement, l'activité compétition handivoile est centrée sur le Miniji avec une association qui gère cette série : l'ASPRO Miniji.

Un championnat de France Handivalide FFVoile a été mis en place en 2013, il est support du championnat de France Handisport. Cette régata regroupe les personnes en situation de handicap et les personnes valides.

En 2008, un nouveau support apparaît l'Access Dinghy, aujourd'hui appelé Hansa. Support plus simple de prime abord que le Miniji, il offre l'avantage de pouvoir servir de la découverte jusqu'au plus haut niveau avec un circuit de régates internationales. Un championnat de France Handivalide en double a été créé en 2016 pour permettre aux régatiers qui ne peuvent naviguer seul sur Miniji d'avoir accès à un Championnat de France, ceci en lien avec le développement de cette classe.

Le plus souvent les deux supports régatent ensemble sur le principe de l'intersérie, le temps de course étant pondéré d'un coefficient pour chaque bateau pour gommer les différences.

L'habitable est aussi utilisé pour régater. La collaboration de valides reste nécessaire en relation avec la nature du handicap. Le programme des courses n'est pas limité : du parcours traditionnel à la course transocéanique. Un bateau suffisamment grand permettra à chacun de vivre dans un confort nécessaire aux personnes en situation de handicap pour récupérer des moments difficiles.

Les supports traditionnels de la voile légère peuvent et doivent être utilisés suivant le degré de handicap, notamment pour les personnes en situation de handicap mental. La FFSA a édité un règlement spécifique pour les régates de voile.

La réglementation et le règlement technique de la FFVoile utilisés pour l'organisation de la sécurité des régates sont valables pour tous les publics.

Le bon sens et la responsabilité des organisateurs et du comité de course sont ici primordiaux. Le calendrier des régates FFVoile et l'avis de course précisent les catégories de bateaux amenées à se retrouver sur une régata.

Dans le cas où une personne en situation de handicap voudrait régater sur un support traditionnel, en fonction de son degré d'autonomie, il pourra prendre contact avec l'organisateur afin que chacun puisse apprécier les éventuelles adaptations du dispositif de sécurité et faciliter l'accueil.

1.4.3. Le loisir sportif

La voile loisir est paradoxalement peu pratiquée par les personnes ayant un handicap important. Pour les autres, cela relève de la pratique traditionnelle. Dans les deux cas, elle doit se développer dans le cadre d'une pratique hebdomadaire.

Pour les personnes ayant une situation de handicap importante si l'autonomie est forte sur l'eau, il n'en est pas toujours de même à terre dans la préparation et la mise en œuvre (mise à l'eau des bateaux, aide à l'embarquement,...).

L'accueil et l'encadrement nécessaires ne permettent que rarement une pratique régulière. Seules les pratiques familiales, entre amis ou accompagnées sont possibles.

Des solutions entre valides et personnes handicapées sont à développer : bourse des équipiers, journées programmées, permanences,... ,... Le programme déployé par la FFVoile dans des formations d'accompagnateurs handivoile dans les clubs va contribuer à faciliter cette mise en œuvre.

La relance de l'animation sportive dans les clubs permettra une pratique facilitée avec du monde. Le principe est simple, se regrouper toutes les semaines le même jour à la même heure pour naviguer, s'amuser ensemble et se confronter dans la bonne humeur et la convivialité. C'est ce que l'on appelle le loisir sportif car, ne l'oublions pas la voile est avant tout un sport.

1.4.4. L'aventure

Traverser l'Atlantique, faire le tour du monde,... autant de projets plus ou moins individuels pour faire rêver mais aussi sensibiliser sur les possibilités de pratique pour les personnes en situation de handicap.

La passion qui est au cœur de ces aventures devrait se transmettre ensuite par la communication ou par des programmes bénéficiant au plus grand nombre (valide ou non).



2. Quelles sont les questions à se poser pour faire de la voile avec des personnes en situation de handicap ?

2.1. Pour quels types de handicap ?

La représentation du handicap a évolué ces dernières années. Considérée avant tout comme une difficulté qui empêche ou qui limite le potentiel d'accomplissement d'un individu, l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie aujourd'hui le handicap comme le résultat d'un processus où les facteurs individuels et contextuels interagissent pour produire une situation de handicap. L'environnement joue alors un rôle majeur avec des éléments qui facilitent ou qui entravent le fonctionnement et la participation des individus.

Dès lors, le phénomène du handicap n'est plus conçu comme étant seulement l'état fonctionnel de l'individu, mais comme une situation résultant d'une interaction entre les caractéristiques individuelles et l'environnement.

Nous ne parlons dans ce guide que de personne en situation de handicap.

2.1.1. Le handicap physique et sensoriel

Définir le handicap physique est difficile dans la mesure où chaque cas est particulier. Pour résumer, il s'agit d'une déficience ou une absence de fonctions motrices ou sensorielles liées à une malformation congénitale, une maladie ou un accident. Certaines maladies chroniques induisant des limitations physiques ou physiologiques sont aussi classées dans le handicap physique (diabète grave, myopathie...). Les facultés mentales sont normales avec parfois une émotivité accrue. Un tableau synthétique repris en annexe 1 illustre les principaux handicaps.

Parfois impressionnant, le handicap physique n'a que peu de contre-indication à la pratique de la voile. Nous reviendrons plus loin sur les précautions et adaptations possibles.

Les facultés d'adaptation des personnes en situation de handicap restent insoupçonnées. En mémoire, Yann, un IMC se déplaçant en fauteuil électrique, navigue en barrant d'un côté avec un bras, de l'autre avec ses pieds posés sur la pédale du palonnier...

Quelques points de repère sont à identifier pour des adaptations potentielles :

- possibilités de déplacement, debout, assis (fauteuil)
- possibilité de préhension,
- capacité à rester assis sans aide,
- capacité à communiquer.
- endurance – force physique

Déficit ou absence de la vision, de l'audition, le handicap sensoriel implique des difficultés de communication ou de prise d'information qui n'interdisent pas la pratique de la voile, les malentendants ayant même un petit avantage car ils sont souvent épargnés par le mal de mer ! Pour les déficients visuels, il existe des compas sonores qui permettent de garder un cap donné, des systèmes de bouées sonores qui permettent de se repérer sur un parcours et de faire ainsi du match race,... Des expériences avec des cartes en relief ont également été fructueuses. Les outils électroniques modernes sont en cours de développement basés sur les fonctionnalités des GPS et des smartphones notamment.

2.1.2. Le handicap mental

Même constat que pour le handicap physique quant à la difficulté de rentrer dans le détail. Nous pouvons décrire différents aspects (Cf. annexe 2 pour un tableau synthétique).

Troubles et déficiences quelques précisions :

- **Troubles** : anomalie de fonctionnement d'un organe ou d'un système. En psychopathologie, les troubles psychiques regroupent ce qui est du ressort de la maladie mentale : psychoses, névroses, troubles graves de la personnalité. Ils nécessitent un suivi thérapeutique et relèvent d'une structure sanitaire.
- **Déficiences** : problème dans la fonction organique ou la structure anatomique.

La déficience se traduit par une perte ou une altération d'une structure ou d'une fonction, comme la mémoire, l'attention et les émotions. Les déficiences intellectuelles concernent principalement le retard mental. Les troubles du comportement et de la personnalité peuvent être associés.

La prise en charge se fait généralement dans des structures médico-éducatives ou sociales (I.M.E, ESAT, foyer de vie,...).

L'accompagnement des personnes en situation de handicap mental suppose :

1. de prendre en compte les effets des troubles sur l'environnement
2. qu'il n'est pas indispensable de tenter de comprendre le sens de ces troubles
3. qu'il est nécessaire de restituer ces troubles dans leur contexte d'émergence.

L'accès à la pratique de la voile pour les personnes en situation de handicap mental reste conditionné par l'ensemble des éléments qui facilitent une réelle participation, quelles que soient les déficiences.

2.1.3. Tout est question d'adaptation

Ce découpage par type de handicap n'est qu'un reflet, la réalité est souvent synonyme de rencontre avec des personnes en situation de polyhandicap. Quoi qu'il en soit, la pratique de la voile est toujours possible, tout est question d'adaptation :

- bateaux,
- aménagements dans la structure ou pour accéder à l'eau, aux bateaux,
- équipement de navigation,
- pédagogie mise en œuvre,
- dispositif de sécurité
- ...



2.3

Le résultat final, fruit de questionnements et d'essais permettra à certains de pratiquer la voile en promenade accompagnée uniquement, pour d'autres d'avoir une pratique autonome.

Ce degré d'autonomie peut très vite être important même avec des handicaps élevés à l'image de cet anglais qui navigue avec des commandes électriques actionnées avec sa langue. Il a terminé deuxième d'une régates nationale Access !

2.2. Avec quels bateaux ?

2.2.1. Les bateaux standards

Les bateaux des écoles de voile offrent de larges possibilités de pratique. Les capacités motrices ou intellectuelles induiront des choix d'embarcations en relation avec des critères de stabilité, de technicité, de rapidité et ce, sans adaptation pour la plus grande majorité des personnes en situation de handicap.

Rappelons que seules 10 à 15 % des personnes en situation de handicap sont en à mobilité réduite !

Le catamaran et le bateau collectif représentent des supports de choix. Rien n'empêche les plus jeunes de faire de l'optimist ou pour certains de faire de la planche à voile ou du dériveur. L'habitable est un support de référence dans la continuité du bateau collectif.

Le catamaran est intéressant pour le handicap physique car il permet dans des conditions de vent raisonnable de faire pratiquer presque tout le monde. Sa stabilité et le trampoline permettent de conduire allongé, avec les pieds, d'une seule main,...

Pour ce qui est des bateaux collectifs, la traditionnelle caravelle manque parfois de place mais reste une valeur.

La goélette Mercator permette d'embarquer jusqu'à 10 personnes sur des plans d'eau sans trop de vagues.

L'écho 90, plus imposant, représente une alternative intéressante.

Des bateaux traditionnels, type Pirmil ou Seils, permettent d'allier voile et aviron suivant les conditions et les motivations. L'aspect vieux gréement apporte une valeur ajoutée non négligeable pour des pratiques de découverte nautique avec des valides. D'autres bateaux plus moderne type RS Venture sont intéressants. Ce dernier fabricant propose un kite handivoile.

Pour le choix de l'habitable, un plan de pont dégagé, un cockpit et un carré très spacieux seront recherchés pour faciliter les déplacements. Contrairement au dériveur, le bateau habitable, plus spacieux, possède une stabilité qui lui est propre, indépendante des déplacements de l'équipage, ce qui favorise l'embarquement de personnes à mobilité réduite. Il nécessite souvent un équipage plus important. Il représente un lieu de vie,

où les tâches sont nombreuses et variées, soit une « mini-société » qui fonctionne en autonomie.

L'adaptation réside principalement dans le choix judicieux des rôles confiés aux équipiers en situation de handicap en fonction de leurs possibilités. Le programme de navigation sera choisi par le skipper ou le responsable technique en fonction de la « force » de l'équipage.



goélette Mercator



Écho 90

2.2.2. Les bateaux à adapter

L'adaptation des bateaux traditionnels permettra d'élargir les possibilités de pratique. On pourra agir sur l'accastillage pour en réduire le nombre ou faciliter les manœuvres. Cela peut être le blocage du chariot d'écoute, la suppression du stick sur les catamarans, l'arrêt de l'écoute de la grande voile avec un nœud, sans parler des réductions de voilure, des démultiplications de palans.

Le fait de regrouper toutes les commandes à portée de main avec des renvois ou autres astuces est intéressant pour éviter les déplacements dans les bateaux collectifs ou les habitables. Sur ces derniers supports, les automatismes et enrouleurs divers faciliteront la manœuvre. Il peut être envisagé pour les personnes à mobilité réduite d'installer un système « d'ascenseur » pour descendre dans le bateau (du palan de grand voile avec la chaise de calfat, jusqu'à des systèmes plus perfectionnés...).

L'installation d'une poignée reliée à la barre (sous forme d'un bracelet velcro par exemple) permet de gouverner avec les bras ou les jambes.

Pour les personnes n'ayant pas de ceinture abdominale et n'ayant pas le maintien assis seul, l'installation d'un siège de type « baquet » (relativement facile à faire en polyester) ou de siège en mousse haute densité (type hydrospeed) peut être utile. Certaines personnes ont une coque directement clipsée sur leur fauteuil et qui peut être installée telle quelle sur le bateau collectif notamment.

Pour le handicap mental, les problèmes de repérage dans l'espace et de latéralisation peuvent impliquer des codes de couleur sur le bateau ou sur les écoutes ou les drisses. Penser que le plus souvent, ils ne savent pas bien lire, ou que leur mémoire est limitée. Tout cela nécessite la mise en place d'une signalétique particulière (photos, dessins,...).

Pour le reste, c'est l'imagination, le bon sens, le bricolage. Les échanges avec vos navigateurs, l'équipe qui les entoure habituellement (éducateur, ergothérapeute, médecin, famille,...), l'observation de leurs capacités motrices et/ou intellectuelles vont vous permettre de trouver les solutions et de les faire évoluer en fonction des progrès.

2.2.3. Les bateaux spécifiques

Nous les appelons ainsi à tort car ils ont été créés le plus souvent pour les valides. Cette catégorie correspond à des bateaux qui permettent une pratique autonome en sécurité.

Seuls les bateaux largement implantés sont présentés ici.

Le plus connu en France est le Miniji. Réplique des anciens Classes J, les fabuleux 12 m JI ayant disputé la Coupe América jusqu'en 1987. Insubmersible, son lest mobile de 100 kg lui confère une bonne stabilité. Facilement transportable, il permet de naviguer dès 80 cm de profondeur et dans des conditions de vent jusque 20 nœuds (attention aux trop grosses vagues). Il se pilote avec les mains ou avec les pieds par l'intermédiaire d'un palonnier. Il peut être équipé d'un foc auto-vireur. Toutes les commandes sont rapportées au pied du mat.

C'est un bateau performant au programme très large qui sera plus facilement utilisé après la phase d'initiation pour le perfectionnement, l'école de sport et la régates.

Il existe une association de classe : l'ASPRO Miniji France : <http://asprominiji.org>





Liberty



Le 2.3



Le 303

Autres supports, la gamme Hansa (anciennement Access Dinghy) avec 4 modèles : le 2.3 mono ou biplace, le 303, le Liberty et le Skud18. Très simple d'utilisation avec le gouvernail entre les jambes, une assise au fond du bateau face à l'avant, il est inchavirable avec une dérive lestée. Sa grand-voile a un système d'enrouleur permettant de faire varier la surface en navigation. La particularité de ces bateaux est qu'ils peuvent être équipés de commandes électriques sur le gouvernail et la voile et permettre ainsi une autonomie pour des personnes avec un handicap important.

Particulièrement adaptés pour la découverte, notamment le double, ils permettent à des personnes, même lourdement handicapées, de naviguer ou faire découvrir la voile à leurs amis, leur famille, de pratiquer avec des valides à égalité pour une logistique de mise à l'eau semblable à n'importe quel bateau !

Le 2.3 est un petit bateau de 2,3 m avec une seule voile, en simple et en double. Il permet à des enfants ou des petits gabarits de s'amuser.

Le 303 fait 3,03 m, il a deux voiles et se pratique en solo ou en double. Il permet à deux adultes de s'amuser. C'est une bateau évolutif et assez à l'aise dans le vent fort.

Le Liberty est un bateau plus sportif, monoplace. Il permet une navigation en autonomie poussée et avec performance.

Dernier bateau de la gamme, le Skud 18 dont nous avons déjà parlé pour les jeux paralympiques.

Une association gère l'animation de cette classe : l'Association de Classe Hansa - La Voile, Ensemble. www.lavoile-ensemble.org

2.3. Avec quels aménagements ?

2.3.1. Il existe des normes pour les structures à terre

Toute construction devant accueillir du public doit répondre aux normes en vigueur pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. L'échéance de cette nécessité a été reformulée au travers d'agenda de mise en accessibilité spécifique à chaque structure.

Cette avancée permet une plus large accessibilité. Reste le problème des structures plus anciennes où il ne s'agit pas de tout raser, mais de mettre en place des aménagements simples et pas forcément très coûteux.

Cette obligation occulte de fait, les autres handicaps. Les aménagements pour les personnes déficientes visuelles, auditives, et mentales sont oubliés. Nous y reviendrons, le label tourisme et handicap demande ces aménagements. Il faut donc penser l'accessibilité dans sa globalité.

Il y a ce que dit la loi, qui donne les critères d'accessibilité à minima, mais qui parfois ne vont pas assez loin dans les aspects pratiques de l'accessibilité.

Un exemple : la largeur des portes est codifiée, mais rien n'est dit sur le système d'ouverture. Une porte d'entrée lourde, qu'il faut tirer,... pas simple à ouvrir pour une personne en fauteuil,... ni pour un enfant, ni pour une personne âgée... quid d'une porte automatique ?

Même chose sur l'affichage qui sera à hauteur de fauteuil.

Autre aménagement important : l'accueil. Si vous avez une banque d'accueil type comptoir de bar, pour voir et discuter avec une personne en fauteuil ce n'est pas simple (idem pour les enfants). L'accueil sera aménagé à hauteur de table.

Une priorité sur l'existant : les vestiaires et les sanitaires. Leur accès doit être possible aux fauteuils. Des rampes en bois suffisent souvent. Pour les sanitaires, l'espace est souvent réduit, il faut donc trouver une solution en aménageant éventuellement des cloisons. Attention à l'espace pour pouvoir fermer la porte avec un fauteuil à l'intérieur !

Deuxième priorité : l'accès à l'eau, voir à la base elle-même. La réflexion commence dès le parking où des places peuvent être réservées. Le revêtement du sol joue une grande importance. Un fauteuil roule très mal sur du sable, du gros gravier ou sur de la pelouse. L'enrobé ou un revêtement bien tassé seront recherchés. Même souci pour l'accès à l'eau où de la moquette rend parfois beaucoup de services. L'accès au ponton sera suffisamment large. Attention aux pontons trop hauts ou trop bas qui n'aident pas à l'embarquement. Des planches, des plaques de mousse ou de la moquette peuvent faciliter ces phases de transfert.

L'accès au ponton sera étudié. Plusieurs points :

- les marées : suivant le marnage, la pente peut devenir importante. Mis à part un ascenseur, ce problème est quasi insoluble et nécessitera de l'aide pour descendre ou monter.
- la passerelle d'accès avec deux aspects : être suffisamment large avec des barrières de chaque côté. Là où il y a du marnage, il y a parfois des petits tasseaux au milieu afin de ne pas glisser. Attention à la largeur et/ou hauteur de ces tasseaux, qui ne doivent pas empêcher le passage d'un fauteuil.
- le ponton en lui-même : au delà de sa hauteur par rapport au niveau de l'eau en fonction du type de bateau, il pourra être apposé une butée sur tout le bord. Ceci permettra au fauteuil de s'arrêter, et aussi à la personne déficiente visuelle de mieux repérer le bord avec sa canne.



Pour l'embarquement régulier de personnes en fauteuil ayant un handicap important ou une forte corpulence, il sera installé un portique d'aide à l'embarquement. Il en existe pouvant être manipulé par la personne handicapée elle-même.

Si pour une pratique occasionnelle on peut porter les personnes, cela n'est pas adapté pour une pratique régulière ou pour les exemples cités.

Il y a deux systèmes pour prendre la personne : soit un filet de transfert, soit une «pince» qui viendra la soulever sous les bras et les jambes. Ce deuxième système n'est pas adapté pour les personnes n'ayant pas de tonus musculaire.

Cet équipement nécessite une formation de quelques minutes pour leurs utilisateurs, et une certification annuelle est obligatoire dans la mesure où il y a transport de personne. Attention donc aux dispositifs bricolés. Il y a des normes à respecter.

L'annexe 3 donne les principaux points de repère en termes de mesures pour imaginer les meilleures solutions d'accessibilité.

Pour le handicap visuel, des marquages en braille seront apposés sur les différents lieux de vie et de pratique. Faire traduire une documentation de base est un plus. Par le site internet du club prévoir une compatibilité avec les systèmes adaptés pour les personnes mal voyantes !

Pour le handicap auditif, l'idéal est d'être sensibilisé à la Langue des Signes Française, mais cela n'est pas simple. C'est surtout dans l'accueil et l'attitude dans la communication que les efforts seront faits : parler bien en face, articuler,...

Pour les personnes en situation de handicap mental, c'est plus difficile, mais des cheminements au sol, des portes avec des couleurs,... pourront aider au repérage. Avoir des affichages imagés, simples à comprendre, très représentatifs.

Le bon sens

Avant d'investir, vous l'aurez compris en lisant ces lignes, le bon sens et l'astuce permettent de réaliser des miracles. Là encore, la concertation permettra de soulever les bons problèmes et de trouver des solutions adaptées. Les investissements pourront faire l'objet de projets à plus ou moins long terme. Nous verrons plus loin les possibilités d'aides.

2.3.2. L'équipement en navigation

L'équipement en navigation prendra en compte la spécificité des handicaps et l'environnement de navigation (température, humidité,...).

Les personnes en situation de handicap physique n'ont pas toujours une bonne thermorégulation du fait de la perte de sensibilité, ils ne ressentent pas le froid. On veillera alors à ce qu'ils soient habillés chaudement et bien abrités des embruns par des cirés ou des combinaisons en néoprène ou autre. La société Vade Retro propose des combinaisons étudiées pour être enfilées facilement, ou pouvant être faites sur mesure avec des renforts ou des rembourrages.

Les paraplégiques ou les tétraplégiques ont une grande sensibilité aux escarres, ils n'aiment pas l'humidité. Des coussins spécifiques (souvent personnels) seront utilisés, les temps de navigation étudiés afin que la station assise trop longue dans un environnement humide soit évitée.

Les pieds seront protégés de chaussettes néoprène contre le froid et les coups pour les para ou tétraplégiques qui ne ressentent pas la douleur.

La protection solaire ne sera pas oubliée, notamment pour les personnes en situation de handicap mental. Certains traitements médicaux enlèvent la résistance aux rayonnements solaires. Gants de vaisselle, casquette, vêtements adaptés et crème solaire indice maximum toutes les heures doivent permettre une pratique normale.

Pour le reste, ce sont les mêmes précautions qu'avec des valides.

Pour le retour à terre, des habits de rechanges complets auront été prévus, une petite boisson chaude sera la bienvenue si les conditions ont été fraîches...

Un gilet de sauvetage complète cet équipement. Il sera conforme au règlement de sécurité handivoile.

2.4. Avec quelle pédagogie ?

L'encadrement des personnes en situation de handicap au-delà des considérations physiques développées, ne pose pas de problème particulier d'un point de vue pédagogique. Les temps de navigation seront éventuellement adaptés.

La communication avec les personnes en situation de handicap visuel ou auditif sera adaptée avec une verbalisation accrue pour l'un et une communication visuelle écrite pour l'autre. On pourrait imaginer de communiquer à distance par affichage de messages sur un smartphone, ce qui éviterait une présence rapprochée forte.

En ce qui concerne le handicap mental ou les handicaps associés, il en va tout autrement. La voile est une activité où la composante cognitive est forte. Or ces capacités sont souvent limitées chez les personnes en situation de handicap mental.

La possibilité de se représenter la direction du vent, une trajectoire au louvoyage sont du domaine de l'abstrait. La mémorisation de la terminologie, du rôle des bouts ou des écoutes est difficile, quand ce n'est pas simplement le parcours à réaliser.

Une consigne imprécise, un oubli, trop d'informations,... là où un valide s'adapte, une personne avec handicap mental sera en échec.

La pédagogie est parfois définie comme une activité de résolution de problèmes. Cet encadrement représente une très belle école où la vitesse d'adaptation du moniteur sera mise à l'épreuve !

Le dialogue avec les éducateurs est un point de départ important pour définir et apprécier les capacités de chacun.

La préparation des séances sera donc particulièrement soignée. Faire simple avec de nombreuses répétitions est un point de départ à ce travail. Enfin la patience sera de mise !

2.5. Avec quelle formation ?

2.5.1. Les diplômes

Les diplômes pour l'encadrement de la voile sont bien sur obligatoires dans les écoles de voile, Il n'y a aucune obligation d'un diplôme particulier pour encadrer des personnes en situation de handicap.

Les diplômes spécifique à l'encadrement des personnes en situation de handicap (BE BPJEPS ou licence STAPS APA) permettent aussi cet encadrement uniquement dans le cadre des activités organisées et gérées directement par les centres, sauf au delà de 200 miles.

Que cela soit pour le sport adapté ou le handisport, si l'activité a lieu dans un club de voile, le RTQ ou le Président s'assureront de la compétence réelle de l'encadrement en voile car, dans les diplômes sport adapté ou handisport, tous les sports ne sont pas systématiquement vus en détail.

La possibilité pour une personne en situation de handicap physique de passer le monitorat fédéral de voile ou le CQP AMV existe à condition que les prérequis soient validés ainsi que les différentes UCC.

Le certificat de qualification handisport (CQH), l'Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou le certificat de spécialisation

Les deux fédérations délégataires du handicap proposent une formation permettant d'apporter une compétence complémentaire visant à améliorer la qualité de l'accueil et de l'encadrement des personnes en situation de handicap.

Les deux formations sont construites sur le même modèle. Une première partie traite de la connaissance générale du handicap.

Une deuxième partie, ou module B traite spécifiquement des problématiques d'accueil et d'enseignement de la voile.

La seule différence réside en un rapport d'activité à produire suite à une mise en situation pratique avec des personnes en situation de handicap mental pour valider l'AQSA.

Ces formations sont organisées par les deux fédérations délégataires, la partie voile est le plus souvent effectuée en collaboration avec la FFVoile.

Le calendrier des formations est diffusé sur les sites Internet des fédérations FFHandisport (www.handisport.org) ou Sport Adapté (www.ffsa.asso.fr). Ces formations sont éligibles à la formation professionnelle continue. Ce ne sont pas des formations diplômantes, simplement des qualifications.

La possession de ces qualifications est demandée dans le cadre de la labellisation tourisme et handicap.

2.5.2. La formation d'accompagnateur handivoile FFVoile

La FFVoile met en œuvre une formation pour les bénévoles des clubs, afin d'avoir de l'aide dans la mise en œuvre de l'activité. L'objectif est de réduire le temps entre le parking et le départ du ponton et d'augmenter ainsi le temps de navigation.

À partir d'un contenu type «e learning», 2 jours de formation pratique permettent aux bénévoles motivés qui ne connaissent ni la voile ni le handicap d'avoir les connaissances et le savoir faire de base.

Elle s'adresse à des personnes qui souhaitent s'investir et qui n'ont pas forcément de compétence voile ou handi. Cela peut permettre aussi de développer la pratique mixte avec une découverte mutuelle de la voile.

2.5.3. La formation éducateur handivoile FFVoile

Destinée à tous les enseignants des clubs, cette formation courte permettra d'acquérir les connaissances de base relatives à l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap aussi bien physique que mental.

Les problématiques liées au projet de mise en place d'une activité handivoile, aux aspects d'accessibilité, de connaissance des matériels et des spécificités de prise en charge et de pédagogique seront abordées dans cette formation.

Cette formation se fait en alternance entre formation pratique avec des publics supports et formation théorique ou réflexion sur les projets personnels.

2.5.4. Le centre de ressources documentaires de l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques

L'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN) basée sur la presqu'île de Quiberon possède un centre de ressources documentaires sur la voile unique en France.

Une compilation des données relatives à la voile et au handicap existe. Tout ceux qui recherchent des informations plus spécifiques sur les travaux réalisés et les diverses publications existantes pourront contacter l'ENVSN et contribuer ainsi à la formation continue de cadres (www.envsn.sports.gouv.fr).

2.5.5. Le Pôle Ressources National Sport et Handicap

Basé au CREPS de Bourges, cette entité du Ministère des Sports comme son nom l'indique permet de se renseigner sur l'ensemble des problématiques liées entre sports et handicaps (www.handicaps.sports.gouv.fr).

2.6. Et la réglementation ?

2.6.1. Le Code du sport (anciennement arrêté du 9 février 1998)

L'accueil de personnes en situation de handicap n'est pas soumis à des règles particulières. La diversité des handicaps ne permet pas la définition de règles uniformes et cela ne semble pas souhaitable.

Les articles A 322-66 et suivants du code du sport « relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile » s'appliquent normalement.

Un des principes de ces articles préconise la responsabilité du responsable technique qualifié notamment dans les moyens d'encadrement et de sécurité qui doivent être adaptés aux conditions et aux capacités du public.

2.6.2. Le test de natation

Une récente réforme du code du sport sur le test de natation a permis d'ouvrir la pratique pour les personnes ayant un handicap ne leur permettant pas de nager.

Cette réforme s'articule autour de 3 éléments :

- la personne ou son représentant légal peut attester le fait de savoir nager 25m,
- si ce n'est pas le cas, la personne réalise le test d'aisance aquatique suivant :
 - Effectuer un saut dans l'eau,
 - Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
 - Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
 - Nager sur le ventre pendant vingt mètres,
 - Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.
- Si ce test ne peut être réalisé pour une raison ou une autre, la pratique doit s'organiser dans le cadre d'un règlement de sécurité particulier que la fédération doit éditer.

Pour la pratique des personnes en situation de handicap, la FFVoile a validé en conseil d'administration le règlement demandé par le code du sport. Il est repris en annexe 4. Ce règlement permet par des mesure simple de garantir la sécurité de la pratique.

2.6.3. Les instructions et les recommandations de la FFVoile

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, la FFVoile a édité des instructions et recommandations pour les écoles de voile. Toute référence à la pratique handivoile est abrogée par le règlement de sécurité spécifique pour les personnes en situation de handicap.

2.6.4. Les assurances

L'assurance est fournie obligatoirement avec la délivrance d'une licence.

Elle n'est pas systématiquement délivrée dans le cadre scolaire ou de celui d'une activité de découverte (moins de 3 séances). Dans ce cas, le contrat de la FFVoile couvre cette pratique.

La licence enseignement ou club de la FFVoile, les licences Handisport ou Sport Adapté couvrent les risques habituels. Il est proposé systématiquement des possibilités de compléments individuels moyennant un surcoût. Dans le cadre des activités des centres spécialisés, des assurances spécifiques existent.

Pour la régates, seule la licence club de la FFVoile permet de participer à des régates inscrites au calendrier de la FFVoile. Pour les régatiers qui souhaiteraient participer au championnat de France Handisport, la licence Handisport compétition peut être délivrée gratuitement pour les titulaires d'une licence club FFVoile, dans certaines conditions.

2.7. Qui peut m'aider ?

2.7.1. L'aide pour les aménagements et le matériel

Le financement des aménagements reste un souci majeur. Voici quelques sources possibles, sans hiérarchie, ni exhaustivité, sachant que ces dispositifs évoluent régulièrement.

Le CNDS équipement sur des crédits de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap est un élément important. Les dossiers qui remontent au niveau national concernent rarement pour du matériel, plutôt sur les infrastructures. Il vous faut prendre contact avec votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement jeunesse et sports).

Les collectivités locales et territoriales peuvent aider. Vous pouvez contacter des services concernés, sport, handicap,... Nous ne pouvons mettre le détail des procédures, il y en a autant que de régions ou de départements ! Des fonds Européens (FEDER) peuvent potentiellement être mobilisés (contacter la région).

La FFVoile et la FFH attribuent des aides selon des conditions et des possibilités qui varient d'une année à l'autre.

Les associations nationales liées aux personnes en situation de handicap sont des ressources potentielles, mais aussi d'autres structures comme la Mutualité Française, ou des clubs services type Kiwanis, Rotary, Lions Club...

De nombreuses fondations d'entreprises organisent des concours liés à des projets. Une recherche via internet s'impose et offrent de bonnes opportunités.

Enfin, les partenaires privés, sponsors, mécènes, ne sont pas à négliger.

2.7.2. Organiser des partenariats

Trouver de l'argent pour financer un projet est un sport à part entière. Nous vous proposons quelques points de repère sur les tactiques utilisables.

Votre dossier doit être bref et aller très vite à l'essentiel. Les retombées seront développées (journées d'initiation, réduction sur les stages, suivis médias,...).

Le budget doit présenter les dépenses et les recettes (charges et produits). N'hésitez pas à valoriser le bénévolat en entrée et sortie. Le temps passé par les permanents est à ajouter car il représente un investissement du club. Montrez que votre budget possède déjà des produits, que vous ne partez pas de zéro.

Le plus difficile est de trouver le premier sou. Il est en effet plus facile de décider un partenaire lorsque d'autres vous ont déjà fait confiance ou que votre budget recette est déjà alimenté par d'autres ressources (club, ...).

Votre réseau de relations doit ici entrer en ligne de compte. Les adhérents de votre club sont salariés d'entreprises qui peuvent devenir partenaires. Votre adhérent vous donnera le bon contact, voir la ligne directe, il sera avec vous pour présenter le dossier, il en aura parlé en interne !

L'appui de la municipalité est important dans cette première phase.

La suite dépendra du temps, de la passion à convaincre que vous mettrez en œuvre. Là aussi, le réseau de relations vous permettra de passer la première barrière entre courriers, relances téléphoniques et rendez-vous.

C'est aussi savoir saisir toutes les opportunités pour avancer à petits pas. La multiplicité et la mixité des partenariats doivent être recherchées.

Dernier point, faire connaître vos projets et vos ambitions : articles de presse, plaquette d'information, invitation systématique des élus et des journalistes à la moindre occasion. Cette partie est à soigner particulièrement.

Défendre votre projet demande de l'investissement en temps et en argent. Mais la réussite ne peut être complète et durable que si elle repose sur un travail d'équipe au sein du projet global de votre association.

N'hésitez pas non plus à travailler avec les centres, les instituts, les ESAT sur de l'échange de prestations. Que cela soit dans l'entretien des bateaux, mais aussi des espaces verts, des locaux, la construction amateur,... il y a beaucoup de possibilités qui donnent du gagnant-gagnant au final, à tous les niveaux : financier, intégration,...

Enfin, une piste de financement se développe pour des sommes relativement modestes : le crowdfunding, le financement participatif avec ou sans retombées. De nombreuses plateformes internet existent.





3. Avant tout, échanger

L'accueil des personnes en situation de handicap reste spécifique du fait de sa diversité. Comment connaître les capacités de chacun, les spécificités, les besoins, les projets et adapter au mieux l'offre d'activité ? Nous sommes dans la même démarche que pour un client valide d'une école de voile :

- quel public : enfant ado adulte >> les supports ne seront pas les mêmes
- quelles spécificités >> stage, cours particulier, découverte, location,...
- quels besoins, projets >> sensation, exploration, performance !

La concertation est de mise et s'organise en 3 étapes.

3.1. Le questionnaire préalable

L'objectif est de cerner du mieux possible d'une part, la demande et d'autre part les caractéristiques du handicap afin de proposer des activités adaptées aux besoins, capacités des personnes en situation de handicap ainsi qu'à vos possibilités.

Vous trouverez en annexe 5 des indications pour établir un questionnaire préalable à la structure ou à la personne concernée, avec un courrier explicatif.

Ce questionnaire peut être complété dans un deuxième temps de la liste des stagiaires avec leur spécificité. Cette liste et les données qui y figureront seront données avec l'autorisation des stagiaires et ne seront conservées qu'un temps restreint.

3.2. Les avis médicaux

La concertation au-delà du simple échange de courrier, de mail peut aller vers une véritable collaboration.

Le plus souvent les éventuelles contre indications ou limitations viennent du fait que le praticien ne connaît pas la voile, son accessibilité, ... et se fonde sur des représentations erronées de l'activité. Or nous l'avons vu, il n'y a que peu de limite à la pratique.

N'hésitez pas à faire venir les éducateurs spécialisés et/ou l'équipe médicale dans votre structure et à les faire pratiquer pour qu'ils se rendent compte des possibilités. Les contraintes et les limites seront ainsi posées clairement en connaissance de cause. Les éventuelles adaptations ou spécificités d'ordre médicales seront données.

Cette mise en place s'avère d'autant plus nécessaire que le handicap sera important ou que les souhaits de pratique seront particuliers (croisière, ...).

3.3. L'équipe d'encadrement

De cette collaboration, vous pourrez mettre en œuvre un réel projet pédagogique allant de la simple promenade de découverte à un véritable enseignement programmé sur la durée avec des finalités d'autonomie, de pratique sportive hebdomadaire, de régates...



Mettre en œuvre une véritable synergie entre le club et les structures pour personnes en situation de handicap, les parents,... permet une bonne insertion et un vrai échange.

C'est aussi proposer des formations aux éducateurs pour qu'ils deviennent acteurs de l'activité voile (permis bateau pour contribuer à la sécurité, monitorat fédéral, CQP, accompagnateur handivoile,...).

Le travail en centre spécialisé est un travail d'équipe, la pratique de la voile peut et doit rentrer dans cette logique enrichissante.

Où pratiquer ?

Donner ici une liste à jour des clubs proposant une activité handivoile ne paraît pas pertinent car cette liste évolue et se développe chaque jour.

Pour coller au mieux à cet aspect dynamique, nous vous renvoyons au site Internet de la FFVoile :



<http://www.fairedelavoile.fr/naviguer/trouver-un-club-de-voile.aspx?>

afin d'accéder à toutes les informations disponibles sur la pratique handivoile collectées chaque année.

Tous les clubs ne proposent pas systématiquement une activité handivoile, mais comme vous l'aurez compris à la lecture de ce document, il est facile de franchir le pas.

N'hésitez pas à prendre contact avec les clubs, les écoles de voile proches de chez vous. Leur adresse est disponible à la mairie, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre département ou sur le site Internet de la FFVoile : <http://handivoile.ffvoile.fr>

Les adresses utiles



FFVoile

17, rue Henri Bocquillon – 75015 Paris
tél : 01 40 60 37 00
E.mail : handivoile@ffvoile.fr
site Internet : www.ffvoile.fr



Association de classe Hansa, La Voile, Ensemble

E.mail : classehansa@lavoile-ensemble.org
Site Internet : www.lavoile-ensemble.org



FF Handisport

Commission technique fédérale voile
42, rue Louis Lumière - 75020 Paris
tél : 01 40 31 45 00
site Internet : www.handisport.org



École Nationale de Voile et des Sports Nautiques

centre de ressources documentaires :
Beg Rohu
56510 Saint Pierre de Quiberon
tél : 02 97 30 30 30
Site Internet : www.envsnsports.gouv.fr



FF Sport Adapté

9, rue Jean Daudin – 75015 PARIS
tél : 01 42 73 90 00
E.mail : ffsa@ffsa.asso.fr
site internet : www.ffsa.asso.fr



Pôle ressources Sport et Handicap

CREPS du Centre
48, avenue du Maréchal Juin
18000 Bourges
tél : 02 48 48 06 15
fax : 02 48 48 06 06
Site Internet : www.handicaps.sports.gouv.fr



ASPRO Miniji France

E.mail : yves.le-fur@wanadoo.fr
Site Internet : <http://asprominiji.org>

Annexe 1

Tableau synthétique des handicaps physiques

Pathologie	Caractéristiques	Observations
------------	------------------	--------------

Handicaps neurologiques

Affections neurologiques centrales

Paraplégie et Tétraplégie	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles moteurs, • paralysie partielle ou totale et absence de sensibilité au-dessous du niveau lésionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'escarres et de refroidissements, • complications urinaires.
Hémiplégie	<ul style="list-style-type: none"> • Paralysie partielle ou totale côté D ou G, • diminution de sensibilité à D ou à G, • diminution du champ visuel, • troubles associés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétraction musculaire.
Infirmité motrice cérébrale	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles du tonus musculaire et de la régulation du mouvement, • troubles de la sensibilité et de la parole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de crises d'épilepsie.

Affections neurologiques périphériques

Poliomyélite	<ul style="list-style-type: none"> • Séquelles paralytiques partielles, • muscles flasques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragilité osseuse, • refroidissement ou hypersudation.
Paralysies radiculaires	<ul style="list-style-type: none"> • Paralysie complète ou incomplète du plexus brachial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Handicap très localisé.
Paralysies tronculaires	<ul style="list-style-type: none"> • Impossibilité de certains gestes précis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Douleurs vives dans la région atteinte.

Affections neurologiques ou musculaires évolutives

Hérédité dégénérescence spino- cérébelleuse	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction progressive des cellules nerveuses, déformations, • atteintes cardiaques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter toute fatigue.
Myopathies	<ul style="list-style-type: none"> • Dégénérescence musculaire à évolution progressive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance extrême.

Pathologie	Caractéristiques	Observations
------------	------------------	--------------

Amputations

Membres supérieurs, inférieurs	<ul style="list-style-type: none"> Absence partielle ou totale d'un ou plusieurs membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Excellente aptitude sportive, éviter de garder les prothèses sur l'eau.
--------------------------------	--	--

Affections ostéo-articulaires

Ankyloses Scolioses Fragilité osseuse	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de l'amplitude articulaire, diminution partielle de la force musculaire, périodes de poussées inflammatoires. 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique sportive douce, risques de fractures.
---	--	---

Insuffisances cardio-respiratoires

Cardiopathies	<ul style="list-style-type: none"> Troubles de la circulation sanguine. 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques conseillées, mais pas d'effort intense, dosage et surveillance de l'activité.
Pneumopathies	<ul style="list-style-type: none"> Déficit ventilatoire. 	

Déficiences visuelles

Cécité complète	<ul style="list-style-type: none"> Noir total ou sensations lumineuses avec impossibilité de reconnaître objets et contours. 	<ul style="list-style-type: none"> Important développement sensoriel de l'ouïe et du toucher, risques de traumatisme oculaire, instaurer calme et confiance.
Malvoyants	<ul style="list-style-type: none"> Très faible acuité visuelle ou champ visuel rétréci. 	

Annexe 2

Tableau synthétique des handicaps mentaux

Déficiences	Caractéristiques	Observations
-------------	------------------	--------------

Déficiences intellectuelles

Retard mental léger	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles des apprentissages (lecture, calcul,...), de la communication, des acquisitions de la coordination, plus ou moins prononcés selon le degré de déficit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'autonomie élevé pour différentes activités et dans la vie sociale.
Retard mental moyen		<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension limitée, nécessité d'utiliser un langage adapté, rythme d'apprentissage lent, accompagnement ciblé nécessaire.
Retard mental grave / profond		<ul style="list-style-type: none"> • Capacités intellectuelles très faibles, carences psychomotrices, accompagnement indispensable et permanent.

Exemples de troubles associés

Troubles autistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Interactions sociales retardées, faible communication verbale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Evite le regard, gestes répétitifs et ritualisés, mémorisation faible ou développée.
Troubles de la conduite et du comportement	<ul style="list-style-type: none"> • Aggression, opposition, provocation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hyperactivité permanente.
Névrose	<ul style="list-style-type: none"> • Conflit permanent et inconscient situé entre le désir et les interdits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hystérie, manies, obsessions.
Psychose	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation profonde de la personnalité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication et échanges perturbés, fuite de la réalité, délires chroniques, troubles de la mobilité générale, stéréotypies.

Annexe 3

Points de repère sur les mesures et l'accessibilité

Le principe de l'accessibilité est simple : il ne doit pas y avoir d'obstacle du parking jusqu'à l'accès à l'eau et aux bateaux en passant par l'accueil, les vestiaires, les sanitaires, le club house,...

Un obstacle : c'est une simple marche de 5 cm, une porte trop étroite, sans parler des toilettes !

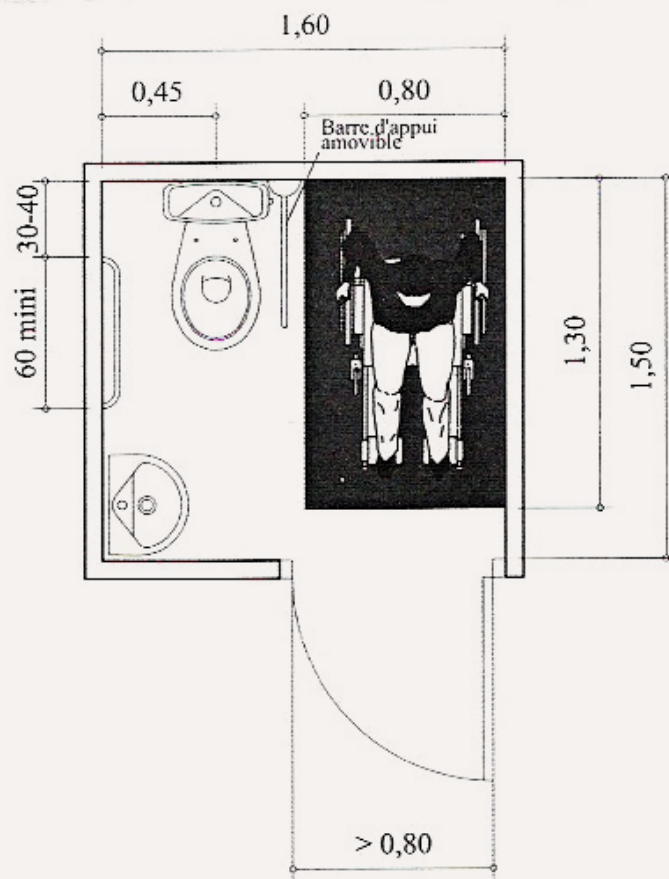
Voici quelques données chiffrées pour vous permettre d'adapter et de réfléchir à vos aménagements. Les données bibliographiques permettent d'aller plus loin.

- Largeur des portes : 0,80 m. Attention au sens d'ouverture.
- La pente pour un plan incliné doit être inférieure à 6 %, elle peut atteindre 10 % sur une longueur ≤ 2 m et 12% sur 50 cm maxi avec palier sur 1,4m .
- Les dévers de moins de 3 % sont praticables.
- La largeur d'un chemin doit être de 1,40 m mini pour circuler et se croiser, 1,60 m si deux fauteuils doivent se croiser.
- Les petites marches de 2 cm maxi sont possibles, sinon mettre un plan incliné.
- Les places parking doivent faire 3,30 m de large, soit 80 cm de plus qu'une place normale. Elle doivent être signalées.
- La largeur d'un ponton sera de 1,5 m mini au sol et pour 1 panneau. Leur hauteur sera de 25 à 35 cm (à mettre en relation avec les supports utilisés).

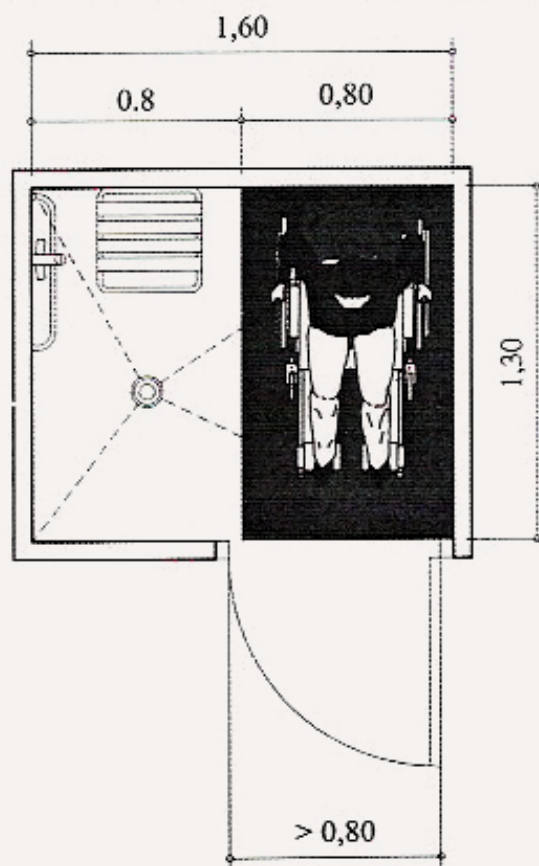
Références bibliographiques :

- Point sur la mise en accessibilité au 31 décembre 2013
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Point-sur-la-mise-en-accessibilite.41594.html?onglet=sallelecture>
- Recueil des améliorations simples et utiles – Mise en accessibilité des ERP existants de l'Etat (Cerema)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Recueil-des-ameliorations-simples.html>
- Le service public : guide de l'accueil des personnes en situation de handicap (Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Guide%20Accessibilité%20Service%20public.pdf>
- Comment mieux accueillir tous nos clients ou l'application de la loi Accessibilité dans les commerces de proximité (Fédération du commerce et de la distribution)
http://www.fcd.fr/dossier/Guide_FCD_accessibilite.pdf
- Comment accueillir mes clients non-voyants ou malvoyants ? (La ronde des quartiers de Bordeaux, Groupement des intellectuels aveugles et amblyopes)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Guide-RondedesQuartiers-non-voyants.pdf>
- Intégrer les règles d'accessibilité dans les dossiers de demande de travaux ou de permis de construire (CCI Caen Normandie, CCI du Pays d'Auge)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/CCI%20Pays%20d%27Auge%20Guide%20Travaux%20Accessibilité.pdf>

Les toilettes :



Les douches :



Annexe 4

Règles de sécurité de la FFVoile pour les personnes en situation de handicap en application de l'article A-322-3-4 du code du sport.

Rappel : « **Article A. 322-3-4.** – Les fédérations qui ont reçu délégation pour les activités sportives mentionnées aux articles A 322-42 et A 322-64 édictent les règles de sécurité permettant la pratique des personnes qui ne peuvent pas fournir l'attestation prévue à l'article A. 322-3-1, ni réaliser le test mentionné à l'article 322-3-2. »

Article 1 : équipement de sécurité

Les personnes qui entrent dans le champ d'application de l'article Article A. 322-3-4 du Code du Sport, portent un gilet de sauvetage norme NF EN ISO 12402-3 (niveau de performance 100 Newtons, assurant le retournement). Le gilet doit être adapté à la taille des personnes.

Article 2 : ratio d'encadrement.

L'encadrement des personnes qui entrent dans le champ d'application de l'article Article A. 322-3-4 du Code du Sport, s'effectue sur la base d'un encadrant pour 6 pratiquants. Ce ratio peut être augmenté ou diminué en fonction des conditions de pratique, de la présence d'un accompagnateur, de la présence dans le groupe de pratiquants qui satisfont aux dispositions prévues par les articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du Sport. Ce ratio modifié est validé par le responsable technique qualifié (RTQ) de la structure d'accueil.

L'encadrement des pratiquants en situation de handicap qui ont satisfait soit aux dispositions de l'article A. 322-3-1, soit à celles de l'article A. 322-3-2, s'effectue sur la base d'un encadrant pour 10 bateaux. Ce ratio peut être augmenté ou diminué par le RTQ notamment dans le cadre d'entraînements sportifs ou de la présence d'accompagnateur(s). Pour l'encadrement de pratiquants mixtes (valides et personnes en situation de handicap), le nombre maximum de bateaux sera fixé par le RTQ en fonction des conditions de pratique et de l'organisation des équipages à l'intérieur d'un même bateau.

Article 3 : Questionnement préalable

Avant toute pratique organisée de pratiquants en situation de handicap, il est fortement recommandé à l'encadrement de procéder à un questionnement préalable relatif au handicap ou aux capacités de chaque personne en cherchant à identifier les éventuelles précautions ou adaptations particulières. Ce questionnement s'effectue par tout moyen disponible et adapté : questionnement de la personne concernée, de ses accompagnateurs ou de l'autorité parentale, au moment de l'inscription ou préalablement à la pratique.

Article 4 : Embarcations

Le RTQ choisit des bateaux adaptés pour les personnes qui entrent dans le champ d'application de l'article Article A. 322-3-4.

Article 5 : Conditions de navigation

Les conditions de navigation des personnes qui entrent dans le champ d'application de l'article Article A. 322-3-4, sont validées par le RTQ en prenant en compte :

- . le type de handicap et les capacités de la personne,
- . la force du vent observée en lien avec le type de bateau, l'état du plan d'eau (vague, courant).

Article 6 : Maintien dans le bateau

Si le handicap d'une personne ne permet pas son maintien assis autonome, les procédés utilisés pour la caler si nécessaire ou la maintenir assise devront :

- . rester accessibles à tout moment,
- permettre le gonflage d'un gilet autogonflant,
- être rapidement et facilement ôtés par toute personne valide, que le gilet soit gonflé ou non.

Article 7 : Adaptations du bateau

Si, au regard du handicap d'une personne, des adaptations sont nécessaires pour améliorer l'ergonomie et le confort de la personne pour manœuvrer, elles ne doivent pas modifier la structure ou les réserves de flottabilité du bateau.

Annexe 5

Questionnaire préalable à l'activité

La mise en place d'un formulaire de demande de renseignements, loin d'être exhaustif, a pour seule vocation de faciliter les échanges entre la structure voile et l'établissement qui désire pratiquer la voile.

Ces échanges auront comme principal objectif d'adapter au mieux la demande de l'établissement, les capacités des futurs pratiquants et les possibilités de la structure voile en termes de matériel et de pédagogie.

Ces données sont développées à partir du mémoire BEES 2 voile de Christophe Lattach, directeur technique fédéral voile, auprès de la FFSA.

Cette fiche, outre les habituels renseignements d'ordre administratif, fera apparaître si besoin le responsable de l'équipe médicale de la structure.

En ce qui concerne la demande d'activité, devront apparaître les renseignements suivants :

- la nature du séjour : stage, cycle,...
- la période,
- le ou les souhaits de support parmi ceux qui sont disponibles dans la structure voile,
- le nombre de stagiaires, leur âge et leurs capacités physiques et psychologiques globales,
- les éventuels équipements dont dispose l'établissement,
- le responsable de l'activité ou du séjour,
- la ou les personnes accompagnatrices avec leur qualification voile éventuelle,
- la nature du projet qui a conduit au souhait de venir pratiquer la voile.

Pour ce dernier point, un échange pourra préciser les possibilités de pratiques et activités proposées. Il peut être envisagé de rencontrer l'équipe d'éducateur au préalable.

Une autre partie du dossier apportera des renseignements plus précis sur les différents stagiaires :

- identité, âge,
- pratique antérieure de la voile,
- choix de support,
- attestation de natation des tuteurs légaux ou de lui-même (conforme au code du sport),
- type de handicap précis, capacités et possibilités d'action,
- informations médicales diverses : épilepsie, maladies rénales, port de lunettes ou de lentilles, sensibilité au chaud, au froid, aux escarres,...

La rencontre avec l'équipe pédagogique devrait permettre le cas échéant de préciser certaines particularités.

Avec la collaboration de



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37

www.ffvoile.fr